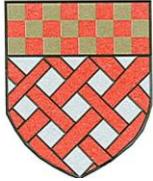


MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

06 Décembre 2016

Date de l'affichage

15 Décembre 2016

Délibération n°2016.12.01



OBJET :

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31
DECEMBRE 2016**

| |
|----------------------------|
| Nombre de conseillers : 15 |
| Nombre de présents : 12 |
| Nombre de votants : 15 |



L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la refonte des cadres d'emplois, il convient d'actualiser le tableau des effectifs et des emplois avec les nouveaux grades,

Vu le tableau présenté en annexe

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'APPROUVER le tableau des effectifs de la commune et du foyer-logement au 31 décembre 2016 annexé à la présente délibération,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

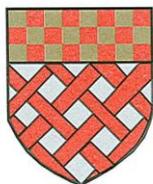
ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF de la commune de CHAILLAND au 31 décembre 2016

| EMPLOIS | | | | | | | | | | EFFECTIFS | | | |
|---------------------------------------|--|-----------------------------|-------|-----------|--|-------------------------|-------------------------------|---|--------------------|-------------|-----------------------------|--|--|
| Date de délibération portant création | Libellé fonction ou poste ou emploi | Quotité de temps de travail | Titre | Catégorie | Libellé du ou des grades possibles pour ce poste | IB début le moins élevé | IB fin du grade le plus élevé | Grade de l'agent qui occupe le poste | Son statut* | Sa position | Quotité de temps de travail | | |
| 01/05/2009 | Secrétaire Général | 35 h | adm | A | Attaché Territorial | 379 | 568 | Attaché territorial | titulaire | activité | TP 80% | | |
| 05/12/2002 | Comptable | 35 h | adm | C | cadre d'emploi d'adjoint administratif | 340 | 543 | Adjoint administratif principal 2ème classe | titulaire | activité | 100% | | |
| 31/05/2011 | Agent d'accueil | 35 h | adm | C | cadre d'emploi d'adjoint administratif | 340 | 543 | Adjoint administratif | titulaire | activité | 100% | | |
| 18/05/2004 | Responsable des services techniques | 35h | tech | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique principal 2ème classe | titulaire | activité | 100% | | |
| 26/02/2015 | Agent technique | 35h | tech | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | titulaire | activité | 100% | | |
| 30/10/2007 | Agent technique | 35 h | tech | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | titulaire | activité | 100% | | |
| 20/09/2016 | Animateur de centre de loisirs | 7h | anim | C | Cadre d'emploi d'adjoint d'animation | 340 | 543 | Adjoint d'animation | non tit art 3-2° | activité | 100% | | |
| 25/10/2001 | Agent polyvalent entretien, | 30h08 | techn | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique principal de 1ère classe | titulaire | activité | 86% | | |
| 25/10/2001 | ATSEM, cantine | 35h | techn | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique principal de 1ère classe | titulaire | activité | 100% | | |
| 10/09/2009 | ATSEM, cantine, garderie, NAP | 28 | techn | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | titulaire | activité | 80% | | |
| 01/03/2007 | Entretien salle po et complexes sportifs | 17h | techn | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | titulaire | activité | 49% | | |
| 01/03/1985 | Entretien des bâtiments, cantine | 15h15 | techn | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | non tit art 3-3.2° | activité | 44% | | |
| | Animation NAP | 8h85 | techn | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | non tit art 3-3.2° | activité | 26% | | |
| | Animation NAP | 7h90 | techn | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | non tit art 3-3.2° | activité | 23% | | |
| 01/12/2008 | Gardien déchetterie | 10h | techn | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | titulaire | activité | 29% | | |

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF du Foyer Logement de CHAILLAND au 31 décembre 2016

| EMPLOIS | | | | | | | | | | EFFECTIFS | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-------|-----------|--|----------------------------------|-------------------------------|---|-------------|-----------------|-----------------------------|--|--|
| Date de délibération portant création | Libellé fonction ou poste ou emploi | Quotité de temps de travail | Titre | Catégorie | Libellé du ou des grades possibles pour ce poste | IB début du grade le moins élevé | IB fin du grade le plus élevé | Grade de l'agent qui occupe le poste | Son statut* | Sa position | Quotité de temps de travail | | |
| 25/09/2007 | Agent d'entretien et cuisine | 35 h | tech | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | titulaire | activité | 100% | | |
| 13/09/2005 | Agent d'entretien et cuisine | 35 h | tech | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique principal 2ème classe | titulaire | activité | 100% | | |
| 23/09/2004 | Agent d'entretien et cuisine | 35 h | tech | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique principal 2ème classe | titulaire | Congé parentale | 100% | | |
| 29/06/1992 | Agent d'entretien et cuisine | 20h | tech | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | titulaire | activité | 57% | | |
| 27/05/2003 | Agent d'entretien et cuisine | 35h | tech | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | titulaire | activité | 100% | | |
| | Agent d'entretien et cuisine | 28h | tech | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | CUI | activité | 80% | | |
| | Agent d'entretien et cuisine | 28h | tech | C | Cadre d'emploi d'adjoint technique | 340 | 543 | Adjoint technique | CAE | activité | 80% | | |

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

06 Décembre 2016

Date de l'affichage

15 Décembre 2016

Délibération n°2016.12.02



OBJET :

**RECENSEMENT DE LA
POPULATION 2017 :**

**Création des postes d'agents
recenseurs**

| |
|----------------------------|
| Nombre de conseillers : 15 |
| Nombre de présents : 12 |
| Nombre de votants : 15 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant que la commune de Chailland est concernée par le recensement de la population en 2017, il convient de désigner trois agents recenseurs,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

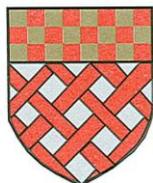
DÉCIDE :

- DE CRÉER trois postes d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet (25h), en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face aux besoins occasionnels, pour la période du 5 Janvier au 28 Février 2017.
- DE FIXER la rémunération suivant l'indice brut 340, majoré 321 auquel s'ajoute le supplément familial de traitement, proportionnellement au temps de travail
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjointe en charge du personnel à signer tout acte afférant à ces recrutements.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

06 Décembre 2016

Date de l'affichage

15 décembre 2016

Délibération n°2016.12.03



OBJET :

COMPLEMENT DE SALAIRE

**Attribution de la prime de fin
d'année pour l'année 2016 pour
les personnes en contrat de
droit privé**

| |
|---|
| Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15 |
|---|

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération n°16.07.06 du 12 juillet 2016 portant complément de salaire : attribution de la prime de fin d'année 2016,

Vu l'observation de la trésorerie sur le fait que la délibération ne précise pas que les agents de droit privé sont éligibles à la prime de fin d'année,

Vu la réponse en date du 10 mai 2016 apportée par la préfecture de la Mayenne, selon laquelle « *l'autorité territoriale peut ajuster la rémunération des agents de droit privé, par équivalence à la prime dont bénéficient les agents publics de la collectivité...* »

Considérant que le montant de cette prime s'élève à 939.24 € net pour l'ensemble des agents de la collectivité

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

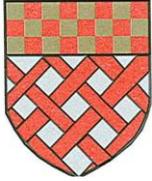
DÉCIDE :

- D'ACCORDER cette prime aux agents de droit privé dans les mêmes conditions décrites dans la délibération visée ci-dessus
- QUE ce montant soit proportionnel à la durée hebdomadaire du temps de travail pour les agents à temps non complet
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au BP 2016 aux comptes 6411, 6413, 6416, 6451 des budgets respectifs

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

06 Décembre 2016

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2016.12.04



OBJET :

VIABILITE HIVERNALE :

**Mise en place d'une astreinte
pour les agents du service
technique**

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

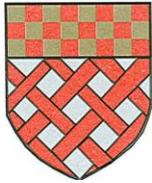
Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, M de PONTBRIAND, Mme GODIN, M GARNIER E

Était absent excusé :

M..... a été désigné secrétaire de séance

| |
|----------------------------|
| Nombre de conseillers : 15 |
| Nombre de présents : |
| Nombre de votants : |

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

06 Décembre 2016

Date de l'affichage

15 Décembre 2016

Délibération n°2016.12.04



OBJET :

FOYER-LOGEMENT

Détermination des tarifs

Nombre de conseillers : 15
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Considérant le projet de bilan financier du foyer Logement,
 Considérant que le foyer logement est complet et qu'il convient de maintenir ce taux de remplissage, il est proposé de maintenir les tarifs actuels,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- DE MAINTENIR les tarifs comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2017:

| | TARIFS |
|---------------------------|----------|
| Loyer mensuel du T 1 | 486.23 € |
| Loyer mensuel du T 1 bis | 534.94 € |
| Loyer mensuel du T 2 | 565.28 € |
| Charges locatives | 438.94 € |
| Complément pour un couple | 231.84 € |

Repas pour les résidents :

| | TARIFS |
|-----------------------------|--------|
| Petit déjeuner (facultatif) | 2.30€ |
| Déjeuner (obligatoire) | 7.30€ |
| Dîner (facultatif) | 4.40 € |
| Potage du soir seul | 1.35 € |
| Potage+ Fromage +Dessert | 3.40 € |

Repas pour les invités des résidents :

| | |
|---------------------------|---------|
| Adulte | 10,00 € |
| Enfant de moins de 10 ans | 6,50 € |

- Le service de lavage du linge est fixé à 6,50 € par lessive.
- Le service de repassage du linge est fixé à 0,60 €/minute selon le temps passé.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

06 Décembre 2016

Date de l'affichage

15 Décembre 2016

Délibération n°2016.12.05

**OBJET :**
**ACQUISITION DU TERRAIN DES
CONSORTS BALLUAIS :**
Souscription d'un emprunt

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL


L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n°2016.07.03 en date du 12 juillet 2016 portant sur l'acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'un futur lotissement,

Considérant qu'en application de cette délibération et du bornage réalisé par le géomètre le prix total de ces parcelles est de 136 361.50 € auquel il convient d'ajouter les frais d'acte notarié et les frais de bornage,

Considérant que 3 banques ont été sollicitées pour une estimation de prêt avec les critères suivants :

- 150 000 €
- 15 ans
- Taux fixe, échéances annuelles

Considérant que la meilleure proposition est celle de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, aux conditions suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Taux fixe : 1.25 %
- Durée : 15 ans
- Remboursement : échéances constantes
- Périodicité : annuelle

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 3 abstentions, 12 voix pour,

DECIDE

- DE RETENIR l'offre suivante de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour un montant de 150 000€, aux conditions énumérées ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint délégué aux finances à signer tout acte afférent à la réalisation de ce prêt

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

06 Décembre 2016

Date de l'affichage

15 décembre 2016

Délibération n°2016.12.06



OBJET :

EMPRUNT :

**Modification du taux d'un
emprunt**

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2011 portant sur la réalisation d'un emprunt pour financer les travaux du réaménagement du centre bourg et de l'îlot mairie,

Considérant la renégociation de l'emprunt n°0007530900 auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole

Vu la proposition de cette dernière de diminuer le taux de 4.68% à 3.68%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

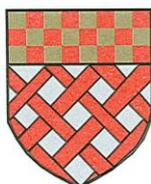
- DE REAMENAGER le prêt 00075309000 aux conditions suivantes :
 - capital restant dû après l'échéance du 20/11/2016 : 253 529.87 €
 - nouveau taux fixe : 3.68 % (au lieu de 4.68 %)
 - durée restante : 237 mois
 - périodicité : trimestrielle
 - Frais de dossier : 1 901.47€ (inclus dans le CRD)
- DE S'ENGAGER à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget primitif les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- DE S'ENGAGER, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer le contrat de prêt avec l'établissement prêteur et d'accepter toutes les conditions de remboursement qui sont insérées.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

06 Décembre 2016

Date de l'affichage

15 décembre 2016

Délibération n°2016.12.07



OBJET :

Décision modificative budgétaire

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15



L'an deux mille seize, le treize décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à M GARNIER N, Mme SEGUIN donne pouvoir à Mme BETTON, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil municipal n°2016.04.10 en date du 12 avril 2016 portant sur l'approbation du budget primitif

Considérant l'acquisition des radiateurs à la salle des fêtes,

Considérant le remboursement de caution pour des locataires, il convient de prendre la décision modificative suivante

| Section Investissement - Dépenses | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------|
| C/2188-225 | Autre immobilisation / Achat matériel | +5 500 € |
| C/020 | Dépenses imprévues | - 5 820 € |
| C/165 | Dépôts et cautionnement | + 320 € |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- DE PRENDRE cette décision modificative comme indiquée ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette modification

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS